



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 4 mars 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-046 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019

2019-03-047 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente donc aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 20 février dernier.

7.2 Embauche d'un préposé à l'environnement pour l'été 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2019-01-005, le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé la directrice générale à embaucher deux étudiants/stagiaires pour combler ces postes au taux horaire de 15.00\$ pour la période du 6 mai au 16 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites par la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et qu'un des étudiants retenus pour le poste est M. Ouedraogo D. Ives Romaric Khaled;

CONSIDÉRANT QUE les postes sont pour une durée de quinze (15) semaines et que le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QU' afin de trouver un étudiant pour l'autre poste non-comblé, une annonce a été placée dans les journaux;

2019-03-048 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Ouedraogo D. Ives Romaric Khaled pour une durée de 15 semaines aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 25 février.

8.2 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

2019-03-049 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2019

2019-03-050 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2019.

ADOPTÉE

8.4 Utilisation du camion municipal par l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté la résolution 2013-11-293 permettant à l'inspecteur en voirie d'avoir le camion municipal avec lui en tout temps, et a par la suite réévalué sa position et a annulé cette résolution de par sa résolution 2015-04-093;

CONSIDÉRANT QU'il y a parfois des urgences qui surviennent sur le territoire de la municipalité qui nécessitent l'attention immédiate de l'inspecteur en voirie, surtout pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie est sur appel 24 heures sur 24 et doit avoir son téléphone cellulaire de travail sur lui en tout temps en cas d'appel urgent;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité et d'assurance, afin de régler une situation d'urgence, l'inspecteur en voirie doit avoir à sa disposition ses outils et équipements de travail qui sont dans le camion municipal de voirie;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que l'inspecteur en voirie ait le camion municipal de voirie avec lui en tout temps qu'il est sur appel pendant l'hiver (soit du 1^{er} novembre au 1^{er} mai), afin d'offrir un meilleur service aux citoyens en cas d'urgence;

2019-03-051 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité, monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à garder le camion municipal de voirie avec lui en tout temps qu'il est sur appel pendant la saison hivernale (soit du 1^{er} novembre au 1^{er} mai), et donc qu'il puisse le conduire à sa maison lorsqu'il n'est pas au bureau municipal, afin de pouvoir plus rapidement répondre aux situations urgentes qui peuvent survenir sur le territoire de la municipalité.

QU'une entente écrite sera signée à cet effet.

QUE la résolution 2015-04-093 est donc annulée.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 52,586.99\$ et les salaires s'élèvent à 10,715.46\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 63,302.45\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-03-052 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 64,926.01\$;

2019-03-053 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 19 mars 2019, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité de Ogden;

2019-03-054 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, les propriétés suivantes pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2016 et suivantes:

No. Matricule	Adresse - Lot (s)	Taxes* + intérêt**	Total
1090 42 2978	2470 ch. Griffin	1599.46\$	2345.40\$
	5417113	745.94\$	
0794 37 8329	Ch. Marlinton	17.50\$	30.67\$
	5416861	13.17\$	
0892 15 1130	Ch. Davis	90.05\$	171.49\$
	5417034	81.44\$	

* Excluant les taxes 2019

** Les intérêts sont calculés en date du 4 mars 2019. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 13 juin 2019.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2016 et les intérêts ont été acquittés avant le 19 mars 2019.

DE confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Jean-Philippe Robitaille, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 13 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2018 et 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2019 dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le total des montants octroyés en 2018 seront payés à la Municipalité;

2019-03-055 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité rembourse 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

QUE lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

QUE le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2018 a maintenant été fait par la directrice générale.

ADOPTÉE

9.5 Dépôt de lettres de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose des lettres datées du 25 janvier 2019 et 31 janvier 2019 reçues de la MMQ. Copies de ces lettres ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

9.6 Reddition de compte pour la subvention PAVL 2018 – Volet Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité d'Ogden une compensation de 241 948\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

2019-03-056 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

2019-03-057 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,662.52\$ (incluant les taxes) en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE

10.2 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème 'Découvrir c'est voir autrement' vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

2019-03-058 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ogden proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 'Semaine de la santé mentale' et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation pour la désignation du maire comme célébrant de mariage

CONSIDÉRANT QUE le maire peut être désigné célébrant de mariage, après résolution du conseil à cet effet;

2019-03-059 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire, M. Richard Violette, à être désigné célébrant de mariage et demande au Directeur de l'État Civil de lui émettre son numéro de désignation de célébrant de mariage afin que celui-ci puisse agir comme célébrant.

ADOPTÉE

10.4 Achat d'un classeur pour le bureau municipal

2019-03-060 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un classeur pour le bureau municipal, pour une dépense maximale de 515\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.5 Appui à la demande de financement de Phelps Aide dans le cadre du Programme de coopération avec le secteur communautaire du ministère du Patrimoine canadien

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Phelps Aide va faire une demande de fonds dans le cadre du Programme de coopération avec le secteur communautaire du ministère du Patrimoine canadien et demande l'appui de la municipalité d'Ogden sous forme de lettre d'appui;

2019-03-061 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande de fonds de Phelps Aide dans le cadre du Programme de coopération avec le secteur communautaire du ministère du Patrimoine canadien et demande à la directrice générale de préparer et d'envoyer une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

10.6 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-03-062 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

10.7 Augmentation du taux horaire payé à Mme Sherrie Essaff

2019-03-063 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une augmentation de 2.00\$ au taux horaire payé à Mme Sherrie Essaff pour faire le nettoyage à l'hôtel de ville, à partir du 1^{er} mars 2019.

ADOPTÉE

10.8 Séance de prévention de la corruption gratuite pour la directrice générale et la conseillère no. 5

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de prévention de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) offre une séance de sensibilisation gratuite pour la direction générale et les membres du conseil et cette séance vise la prévention de la corruption;

CONSIDÉRANT QUE cette séance expliquera les différents actes répréhensibles liés à la corruption, tout en identifiant les bonnes pratiques de prévention à mettre en place au sein de notre organisation publique, et nous familiarisant à la structure et au fonctionnement de l'UPAC ainsi qu'aux lois qui encadrent la lutte contre la corruption au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette séance de sensibilisation gratuite aura lieu à Sherbrooke le 26 mars en avant-midi;

2019-03-064 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau et la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, à participer à cette séance de sensibilisation se tenant le 26 mars 2019 à Sherbrooke.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette séance.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

2019-03-065 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 38.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

ADOPTÉE

11.2 Événement d'épluchette de blé d'Inde

CONSIDÉRANT QUE des membres du Conseil aimeraient organiser un événement d'épluchette de blé d'Inde afin de rassembler les citoyens d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu au mois de septembre prochain, et que le coût estimé pour tenir cet événement est au montant d'environ 1,200\$ taxes en sus;

2019-03-066 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise la tenue de cet événement d'épluchette de blé d'Inde au coût maximal 1,300\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11.3 Demande d'aide financière au programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a lancé le programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2019-2020 qui permet de soutenir financièrement les projets d'organismes municipaux qui souhaitent améliorer leurs infrastructures de mise à l'eau d'embarcations de plaisance, tout en maintenant des coûts abordables pour les pêcheurs sportifs;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à soutenir la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité d'Ogden consiste à faire installer un cabanon pour le préposé à la station de lavage de bateaux au Quai de Cedarville, afin que celui-ci puisse avoir un endroit sécuritaire pour s'abriter pendant ses heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 7,320\$ et donc que l'aide financière demandée est au montant de 5,490\$;

2019-03-067 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette demande d'aide financière au programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2019-2020 pour le montant de 5,490\$.

ADOPTÉE

11.4 Soirée de bricolage de Pâques gratuite à l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une soirée de bricolage de Pâques sera offerte par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cette soirée sera de 450\$;

2019-03-068 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 450\$ pour cette soirée de bricolage de Pâques.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Mandat de prévention des incendies pour 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est offre de faire les visites d'inspection en prévention incendie à Ogden pour l'année 2019 pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés, tel qu'indiqué dans l'entente intermunicipale de service de prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité d'Ogden sera de 35\$ par risque 1 et 2, 200\$ par risque 3 et 250\$ par risque 4, tel que prévu à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se terminera le 31 décembre 2020 et se renouvellera automatiquement, sauf préavis contraire;

2019-03-069 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'offre de service de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est pour les visites d'inspection en prévention incendie pour les risques faibles et pour les risques moyens, élevés et très élevés, aux termes mentionnées ci-haut, pour les années 2019 et 2020.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

12.2 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2019-03-070 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15,700\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5,700\$.

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Ayer's Cliff, du Canton de Hatley, de Hatley, de North Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley, du Canton de Stanstead et de Stanstead pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité autorise madame Vickie Comeau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

12.3 Système d'alerte aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden cherche un moyen rapide de communiquer avec ses citoyens en cas de sinistre sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Telmatik offre un système d'alerte aux citoyens au montant de 350\$ pour les frais d'implantation et 1,500\$ pour les frais annuels de base, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a reçu une subvention du ministère de sécurité civile afin de couvrir le coût de ce système d'alerte aux citoyens;

2019-03-071 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de service de la compagnie Telmatik pour le système d'alerte aux citoyens au montant de 350\$ pour les frais d'implantation et 1,500\$ pour les frais annuels de base, taxes en sus.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2019.04 modifiant le règlement no. 2018.19 sur la tarification des services au Quai de Cedarville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la même séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2019.04 aura pour objet modifier la tarification pour les non-résidents pour le lavage/mise à l'eau/stationnement au Quai de Cedarville;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2019-03-072 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2019.04 intitulé «Règlement n° 2019.04 modifiant le règlement no. 2018.19 sur la tarification des services au Quai de Cedarville» est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.2 Adoption – Règlement n° 2019.02 concernant le traitement du maire et des conseillers de la Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2019.02 aura pour objet d'augmenter les salaires et allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité d'Ogden afin de palier à l'imposition des allocations de dépenses qui débutera au niveau fédéral en 2019;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2019-03-073 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2019.02 intitulé «Règlement n° 2019.02 concernant le traitement du maire et des conseillers de la Municipalité d'Ogden» est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie Est qui a eu lieu le 18 février dernier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires à la MRC le 20 février dernier. Il a aussi mentionné que la directrice générale a assisté à la rencontre concernant l'internet haute vitesse qui a eu lieu à la MRC le 1^{er} mars dernier. La MRC prépare le dossier pour pouvoir faire des demandes de subventions à venir.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente donc aucune question n'a été posée.

2019-03-074 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 35 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.